



CONSEIL CANADIEN DES AIRES ÉCOLOGIQUES
CADRE STRATÉGIQUE 2020-2030

INTRODUCTION

Le Conseil canadien des aires écologiques (CCAÉ) est un chef de file national dans la fourniture de conseils fondés sur des données probantes pour l'établissement et la gestion d'un réseau complet d'aires écologiques afin de contribuer à la conservation et à la restauration de la biodiversité et des avantages sociaux et écologiques qu'elle procure. Le CCAÉ rassemble des experts de partout au pays, notamment des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des peuples et organisations autochtones, des universités, des organisations non gouvernementales et d'autres experts, afin de favoriser la compréhension des problèmes contemporains de politique, de planification et de gestion affectant les zones écologiques, et de promouvoir les synergies et la coordination dans l'élaboration d'orientations neutres et axées sur les solutions. Ce cadre stratégique, comprenant un énoncé de mission et des objectifs mesurables, sert de guide pour le travail du CCAÉ et représente un moyen transparent sur lequel les progrès peuvent être évalués. Le Conseil d'administration du CCAÉ utilisera ce cadre de manière flexible et adaptable pour élaborer des plans de travail annuels détaillés et les résultats associés entre 2020 et 2030.

Le travail du CCAÉ au cours des 10 prochaines années sera important pour atteindre les buts et objectifs énoncés dans la lettre de mandat 2019 du ministre de l'Environnement et du Changement climatique. La lettre de mandat met fortement l'accent sur l'expansion généralisée des aires protégées au Canada grâce à l'utilisation de la science et d'autres formes de connaissances (encadré 1).

«Travailler avec le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne pour présenter un nouveau plan ambitieux de conservation de 25% des terres du Canada et de 25% des océans du Canada d'ici 2025, pour atteindre 30% de chacun d'ici 2030. Ce plan devrait être fondé sur la science, les connaissances autochtones et les perspectives locales. Préconisez lors de rassemblements internationaux que les pays du monde entier se fixent également un objectif de conservation de 30% pour 2030. »

Lettre de mandat du ministre de l'Environnement et du Changement climatique (13 décembre 2019)

ÉNONCÉ DE MISSION

Soutenir la création et la gestion d'un réseau de zones écologiques qui représentera et conservera la diversité naturelle des écosystèmes terrestres, d'eau douce et marin du Canada au profit de tous les Canadiens.

OBJECTIFS 2020-2030

OBJECTIF 1: Soutenir l'identification, l'établissement, l'intégration et faire rapport sur les zones écologiques au Canada

OBJECTIF 2: Soutenir la gestion efficace et équitable et la surveillance des zones écologiques au Canada

OBJECTIF 3: Promouvoir la compréhension de l'importance des zones écologiques pour connecter les Canadiens à la nature.

OBJECTIF 4: Collaborer avec des partenaires pour faire progresser les réseaux d'aires écologiques au Canada et dans le monde.



OBJECTIF 1

Soutenir l'identification, l'établissement, l'intégration et faire rapport sur les zones écologiques au Canada

Les écosystèmes de tous types fournissent un habitat à une vaste gamme de plantes, d'animaux et d'autres formes de vie et soutiennent les populations humaines depuis des milliers d'années. Bien que nous continuions à tirer des avantages de ces systèmes naturels, les vraies valeurs et l'importance restent mal comprises. De plus, nous ne comprenons pas ou n'apprécions pas pleinement les menaces potentielles pour ces zones causées par l'empreinte humaine croissante. Avec la perte de composants ou de processus, les écosystèmes ou les zones écologiques perdent leur résilience écologique - la capacité de résister et de s'adapter aux perturbations d'origine naturelle ou humaine. Étant donné que les écosystèmes sont des systèmes complexes, dynamiques et adaptatifs en constante évolution, il est primordial pour la conservation continue de la biodiversité du Canada que les zones de valeur écologique soient identifiées, protégées et gérées efficacement, tout en restant connectées à d'autres zones écologiques du Canada.

Le CCAE a l'intention de:

- 1.1 Soutenir et fournir des conseils basés sur preuve pour la conception, la mise en place et l'entretien d'un réseau complet d'aires écologiques au Canada et son intégration dans le paysage terrestre et marin plus large au moyen de génération de connaissances efficaces et inclusives ainsi que des activités de mobilisation;
- 1.2 Soutenir l'identification précise et de rendre compte de l'état des aires écologiques au Canada.

Les produits de ce travail pourraient inclure:

- des orientations et études de cas prouvées sur les meilleures pratiques au Canada pour la création, l'identification et l'intégration des zones écologiques, incluant la représentation écologique, la connectivité et une gestion efficace;
- des orientations pour soutenir la réalisation des objectifs et cibles de la Convention sur la diversité biologique après 2020 pour la conservation in situ de la biodiversité dans le contexte canadien;
- des livres blancs répondant aux problèmes émergents et existants au Canada et à l'étranger;
- l'organisation d'ateliers nationaux pour la communauté de pratique afin de promouvoir la génération de connaissances et de la mobilisation en support aux résultats générés par le CCAE.



Malgré les efforts continus, la biodiversité se détériore au Canada et ce déclin devrait se poursuivre ou s'aggraver selon des scénarios de statu quo. De plus, le changement climatique continuera d'avoir des impacts majeurs sur la biodiversité. Il est entendu que le rythme du changement climatique dépassera la capacité de la plupart des espèces à migrer et à ajuster leur aire de répartition aux nouvelles conditions. Cela implique la nécessité de mener des recherches en temps opportun, un suivi efficace et d'autres activités de production et de mobilisation des connaissances.

Le CCAE a l'intention:

- 2.1 D'avancer des orientations basées sur la preuve solides pour une gestion et une surveillance efficace et équitable des zones écologiques;
- 2.2 De soutenir l'intégration de différentes formes d'évidence et de connaissances dans la gestion et la surveillance des zones écologiques.

Les produits de ce travail pourraient inclure:

- L'établissement de paramètres pour évaluer la gestion efficace et équitable des réseaux d'aires écologiques;
- Développer des lignes directrices sur les meilleures pratiques et la publication de livres blancs sur la gestion et le suivi efficaces et équitables des zones écologiques;
- la planification et l'organisation d'ateliers nationaux pour fournir à la communauté de pratique l'information nécessaire et des opportunités de mobilisation reliés aux produits générés par le CCAE.

OBJECTIF 2

Soutenir la gestion efficace et équitable et la surveillance des zones écologiques au Canada



OBJECTIF 3

Promouvoir la compréhension de l'importance des zones écologiques pour connecter les Canadiens à la nature.

La biodiversité fournit une longue liste de services essentiels pour soutenir la vie sur terre. Ces services écosystémiques contribuent directement et indirectement à la santé et au bien-être humains, à la valeur économique et aux valeurs culturelles, telles que les possibilités de tourisme et de loisirs, les expériences spirituelles et l'éducation. L'importance de la conservation de la biodiversité par l'établissement d'aires écologiques et de réseaux et corridors écologiques maintiendra des options pour les générations futures. Cependant, le soutien de ces efforts, et les valeurs intrinsèques qu'apportent les zones écologiques intactes, ne peuvent être atteints sans la promotion de la compréhension de leur importance.

Le CCAE a l'intention de:

- 3.1 Soutenir les efforts visant à informer et à éduquer les Canadiens sur l'importance et les avantages des zones écologiques;
- 3.2 Faire progresser la compréhension du rôle des dimensions sociales dans la politique, la planification et la gestion des aires écologiques.

Les produits de ce travail pourraient inclure:

- L'avancement d'activités qui favorisent la mobilisation des connaissances, par exemple, l'accès en ligne aux publications et aux travaux produits par le CCAE et une bibliothèque ou un fonds d'études de cas et de documents de bonnes pratiques;
- le financement de la recherche et les articles occasionnels par le biais de subventions et de bourses disponibles (par exemple le prix Stan Rowe);
- la coédition de rapports ou articles avec des partenaires qui s'alignent avec les objectifs et la mission du CCAE;
- l'évaluation en tant que pair des rapports et des articles produits par les communautés nationales et internationales qui s'alignent avec les objectifs et à la mission du CCAE.



La protection efficace et contiguë des zones écologiques n'est pas une tâche en solitaire, mais nécessite des relations solides avec tous les niveaux de gouvernement, les peuples autochtones, les organisations environnementales, la communauté académique et les organisations nationales et internationales.

Le CCEA a l'intention:

- 4.1 D'établir des relations bénéfiques et de collaborer avec des organisations internationales et nationales ayant des objectifs complémentaires;
- 4.2 De rechercher des opportunités de s'engager et de participer avec la plus grande communauté de conservation au niveau national et international.

Les produits de ce travail comprendront:

- la co-animation d'ateliers et de conférences;
- de continuer à être un membre actif et engagé de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN, incluant la Commission mondiale sur les aires protégées (CMAAP/WCPA) et à participer aux Congrès mondiaux de la nature, aux assemblées des membres et à d'autres processus et organes de l'UICN, le cas échéant;
- de contribuer à l'élaboration d'une orientation collaborative dans les forums nationaux et internationaux (par exemple, En route vers l'objectif 1 du Canada, Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, etc.);
- la participation à des forums canadiens et internationaux.

OBJECTIF 4

Collaborer avec des partenaires pour faire progresser les réseaux d'aires écologiques au Canada et dans le monde.





Crédit photo: Sonya Richmond, iNaturalist

Le Conseil canadien des aires écologiques (CCAÉ) est un organisme national indépendant qui encourage et facilite l'établissement, la protection et la gestion d'un réseau complet d'aires écologiques protégées au Canada. Le CCAÉ tire sa suite et son soutien des gouvernements et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, des organisations non gouvernementales, des peuples autochtones, des universités et des citoyens concernés par les aires protégées et la conservation de la biodiversité.

